

DECISION N°2026/160

Le Maire de Portes lès Valence,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 dont notamment l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le devis auprès de la société Bureau Veritas Exploitation pour la vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires DRE (CONSUEL) pour la borne festivities 63KVA place de la république sur la commune de Portes-lès-Valence.

DECIDE :

De signer avec la société Bureau Veritas Exploitation, quartier La Bayot, 91 chemin Gaston Reynaud CS 80087, 26903 Valence CEDEX 9, le contrat N°Q-2416620 – 0797336 pour la vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires DRE (CONSUEL) pour la borne festivities 63KVA située place de la République sur la commune de Portes-lès-Valence.

Le prix est de 220,00 € HT

Madame le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes-lès-Valence, le vendredi 16 octobre 2026

Madame le Maire
Geneviève Girard

